

NOM : PRENOM :
DOMICILE PRINCIPAL :
.....
.....
TEL :
EMAIL :
Agissant en qualité de propriétaire

CONCERNANT LE BIEN IMMOBILIER SUIVANT :

NOM DE LA RÉSIDENCE :
Numéro d'Appartement ou Villa :
Adresse de la Résidence :
.....
Période d'hébergement envisagée (indiquer une période, ex. de juillet à août...)
De : à :
Nombre de Couchages (1 lit en 140 vaut 2 couchages, 1 lit en 90 vaut 1 couchage, 1 canapé convertible pour 2 couchages) :
Meublé classé :* Date de début de classement :

Vous déclarez pour 2026 :

- Ne pas louer
- Ne plus louer (usage personnel-famille ...)
- Utiliser les services d'une agence – Indiquer les coordonnées

Toutefois, la commune procédera comme à l'accoutumé au contrôle nécessaire.

Même si la location est effectuée par l'intermédiaire d'une plateforme de réservation, le redevable du forfait demeure l'hébergeur. La plateforme ne reversant pas la taxe forfaitaire, celle-ci reste due à la collectivité. Il est par conséquent impératif de compléter avec exactitude votre profil d'hébergeur sur la plateforme.

Fait le :
Signature

Attention : tout document déclaratif doit être impérativement signé pour être pris en compte

Exemplaire à retourner avant 01/07/2026
Mairie de Gruissan - Service Taxe de Séjour -
Boulevard Victor Hugo - 11430 GRUISSAN –
France

Ou par mail : taxedesejour@ville-gruissan.fr

Protection des données personnelles

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Gruissan pour le traitement de la taxe de séjour.

Les destinataires de ces données sont le service Taxe de Séjour.

Les données sont conservées pour la durée du 1^{er} janvier N au 30 juin N+1.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par courriel à contact@ville-gruissan.fr



Pensez aux démarches en ligne